

En Italie, à l'occasion de la discussion du budget des affaires étrangères au Sénat, M. Caracciolo a demandé à M. Mancini de publier les documents relatifs à la question de Tunis. M. Mancini a répondu par les déclarations suivantes : En ce qui concerne la questions tunisienne, l'Italie s'est soigneusement abstenue de tout acte comportant la reconnaissance explicite ou implicite du traité du Bardo. Au contraire, l'Angleterre, après avoir fait quelques réserves, a pris une attitude qui a pu laisser supposer une acceptation tacite du traité. Il n'y aurait pas eu de difficulté à traiter avec M. Roustan s'il n'eut été que ministre du Bey ; mais d'après M. Mancini, il était impossible de le faire, étant donnée sa double qualité de ministre du Bey et de représentant de la France. Les négociations au sujet du dédommagement à accorder aux Italiens de Sfax continuent. La publication des documents serait inopportune. « Le gouvernement français ayant déclaré qu'il présentera au mois de février des projets relatifs à la question de Tunis, nous examinerons ces projets, dit M. Mancini, et nous sauvegarderons la dignité et les intérêts des Italiens. Dans tous les cas, nous ferons le Parlement juge de notre conduite. » Le ministre a dû aussi faire un déclaration sur la question danubienne ; il en résulte que, dans ce différend, l'Italie se range du côté de la Roumanie.